Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025

ID: 022-212200042-20251023-2025DELIB89-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 24
Date de la convocation : 17 octobre 2025
Date d'affichage : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

<u>Présents</u>: CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h15), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, BODEVEUR David, THEFO Laurence, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

<u>Absents</u>: LE LUYER Martine, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, MARCHAND Cinderella

<u>Procurations</u>: ANTHOINE Julien à Yves BOURDON, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David

Secrétaire de séance : HERVÉ Gildas

N°2025/89

Commande Publique Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy (SMEJ) Rapport annuel d'activité 2024

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel relatif au prix et à la qualité de service d'eau potable pour l'exercice 2024, a été transmis au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Envoyé en préfecture le 29/10/2025 Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025

ID: 022-212200042-20251023-2025DELIB89-DE

Nombre de suffrages exprimés :	24	
Votes Pour :	24	
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	

PREND ACTE de cette communication.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Vincent CLECH Le secrétaire de séance, Gildas HERVÉ



